

VERBERIE

La commune de VERBERIE est une porte importante de la vallée de l'Oise pour le territoire. Elle assure la transition entre le Parc, la forêt de Compiègne, d'une part, et la vallée de l'Automne, d'autre part.

Afin de préserver l'environnement naturel de la commune, il conviendrait de :

- respecter les zones humides ;
- protéger les espaces naturels et requalifier les sites bâtis situés dans la zone de confluence de l'Automne et de l'Oise.

A ce titre, il conviendrait de :

- traiter qualitativement l'urbanisation en entrée ouest de la commune, au lieu-dit "La Maison brûlée" ;
- traiter également qualitativement le développement au lieu-dit "La Pierre-la-Maresse" en recréant une entrée de ville.

La requalification paysagère de la zone d'activités des "Remises" et la réhabilitation du site du "Moulin" sont inscrites au plan de référence de la charte comme sites de requalification prioritaire.

D'autre part, les contraintes liées aux zones inondables sont à prendre en compte.

Le parc du château d'Aramont, en tant que grand domaine repéré au plan de référence de la charte, fera l'objet d'une attention particulière.

Localisation des "méristèmes" :

Le bourg de Verberie est cerné par les coteaux boisés, les zones inondables de la vallée de l'Oise, les zones humides et marécageuses de la vallée de l'Automne. Il est, d'autre part, limitrophe de la commune de Saint-Vaast-de-Longmont. Deux sites d'extension potentiels sont susceptibles de permettre une requalification qualitative des entrées de bourg sur la RD 123.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 200

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 1 "Gravières et berme de Verberie"

N° 6 "Côtes et cavées de Saint-Vaast-de-Longmont"

Corridor écologique Halatte/Compiègne

Unité paysagère N° 9 "Vallée de l'Automne"